



Communiqué de presse

SanaTop, caisse fantôme ?

En ce début d'année la Permanence FRC Conseil de Lausanne reçoit des appels de personnes qui ont demandé une affiliation auprès de SanaTop et qui s'étonnent de ne pas avoir reçu leur nouveau contrat d'assurance. Elles sont d'autant plus surprises de constater, en se rendant à l'adresse de la caisse (Primerose 35 à Lausanne) qu'il s'agit du siège de SUPRA, dont la réceptionniste dit ne rien savoir de cette caisse...

A l'OFSP, on explique que SanaTop est une nouvelle caisse créée par la SUPRA dont elle bénéficie de l'infrastructure et des locaux, et pour laquelle toutes les autorisations de pratiquer ont été accordées dès le 1.1.06. On impute les retards constatés à une mise en route un peu fastidieuse. Tout devrait donc rapidement rentrer dans l'ordre.

Reste que les assurés ne savent pas trop quelle conduite adopter : en effet les primes d'assurances se paient à l'avance, et ils ne savent pas comment s'en acquitter.

La FRC conseille de ne pas paniquer : l'assuré qui a demandé une affiliation reste lié à son ancienne caisse tant que la nouvelle assurance n'a pas envoyé d'attestation à cette dernière. La couverture est donc garantie. Par contre se pose la question du paiement des primes : si l'assuré paie la prime de janvier à son ancienne assurance, SanaTop devra s'acquitter de la différence de prix pour ce premier mois.

A ceux qui n'ont rien payé, la FRC conseille d'attendre, et d'expliquer la situation à son ancien assureur si celui-ci lui réclame les primes de janvier.

La Permanence FRC Conseil se tient à disposition des assurés pour examiner leur cas (0900 575 105 Fr. 2.13/min ou 021 311 16 20 lu après-midi et le matin pour les membres)

Lausanne, le 06 janvier 2006